

Dépôt :
XXX

Josée Lorsche

Luxembourg, le 22 juin 2020



MOTION

Projets de loi 7606 et 7607 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (Covid-19)

La Chambre des Député-e-s,

- considérant que face à l'apparition du coronavirus SARS-CoV-2 (Covid-19) et la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'une « urgence sanitaire mondiale », le Gouvernement luxembourgeois avait déclaré l'état de crise le 18 mars 2020 en invoquant l'article 32, paragraphe 4, de la Constitution luxembourgeoise ;
- vu que l'état de crise fut prorogé par la Chambre des Député-e-s pour une durée de trois mois par la loi du 24 mars 2020 ;
- considérant que l'état de crise prendra fin le 24 juin 2020 à minuit, et que par la suite l'Exécutif ne pourra plus prendre des mesures d'urgence par voie réglementaire ;
- considérant que les règlements grand-ducaux pris en vertu de l'état de crise deviendront dès lors caducs ;
- reconnaissant la nécessité d'introduire une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) par le biais des projets de loi 7606 et 7607 ;

- considérant que toute mesure prise dans la lutte contre le virus SARS-CoV-2 (Covid-19) doit tenir compte de l'évolution sanitaire et des connaissances scientifiques et médicales liées à la pandémie ;

invite le Gouvernement

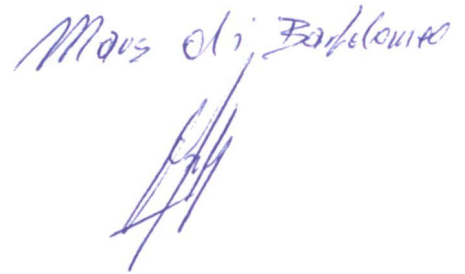
- à mettre en place, dans un délai de deux semaines, un dispositif d'évaluation régulière des mesures introduites par les projets de loi 7606 et 7607 ;

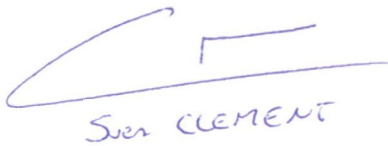
- à collaborer de façon systématique avec la Chambre des Députés en vue de mettre en œuvre toutes les modifications de lois qui pourraient s'imposer en fonction de l'évolution de la pandémie du Covid-19 au Grand-Duché du Luxembourg.

Signatures :


Josée Lorsche


Gilles Baum


Marc Li Berfelouas


Sven CLEMENT


Marc Baum